



Accueil des ressortissants étrangers

Toutes les démarches liées aux demandes de titres de séjour pour les étrangers se font sur rendez-vous



Démarches administratives

 Accueil des étrangers	 Prendre un rendez-vous
 Système d'immatriculation des véhicules	 Certificat de non-gage
 Professions réglementées	 Permis de conduire
 Passport	 Carte nationale d'identité
Dépôt-express >	
Délais de délivrance des titres >	
Affluence aux guichets >	

[Voir toutes les démarches](#)

La prise de rendez-vous s'effectue uniquement sur le site internet des services de l'Etat dans le Pas-de-Calais : **www.pas-de-calais.gouv.fr**

Tous les rendez-vous ont lieu en préfecture à Arras, rue Ferdinand Buisson.

Les demandes de renseignements divers doivent être adressées par mail à l'adresse : **pref-etrangers@pas-de-calais.gouv.fr** ou font l'objet d'un rendez-vous pris en ligne.

Des fiches d'informations relatives à la constitution des dossiers, selon le titre sollicité, sont disponibles sur le site internet de la préfecture.